

**Président : François de MAZIÈRES**

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN (sauf délibérations n°2016-10-06 à 21 – pouvoir à Mme DUCHON), M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN (sauf délibérations n°2016-10-01 et 02) et M. Patrice PANNETIER,  
Mme Stéphanie BANCAL, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Pascale CHARTON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, M. Michel CROUZAT, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Alain NOURISSIER (sauf délibérations n°2016-10-01 et 02), Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-10-01 à 03), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, M. Olivier de LA FAIRE (sauf délibérations n°2016-10-01 à 11 – pouvoir à Mme CHAGNAUD-FORAIN), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN, Mme Jane-Marie HERMANN et Mme Marie DENAISON,

**Absents excusés :**

M. Guy-Michel BEROCHE a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER,  
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,  
Mme Florence NAPOLY a donné pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE,  
Mme Dorothée BILGER a donné pouvoir à M. Richard DELEPIERRE,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,  
M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,  
Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Pascal THEVENOT,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,  
M. François LAMBERT a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,  
M. Jean-Marc FRESNEL a donné pouvoir à M. Michel BANCAL,  
Mme Karin LE MENE,  
M. Arnaud HOURDIN,  
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU,  
M. Didier BLANCHARD,  
Mme Christine DE LA FERTE,  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,  
M. Jean-Michel ISSAKIDIS,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 4 octobre 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 12 octobre 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Retrait de la commune de Bougival du Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de Saint-Germain en Laye pour la section fourrière.**

**Remboursement des frais de sortie à la commune de Bougival.**

**M. Luc WATTELLE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Le SIVOM ne réalise aucune distinction entre la fourrière animale et la fourrière automobile. Cependant, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ne prendra en charge, au titre de sa compétence, que les coûts de sortie liés à la fourrière animale, tandis que la commune de Bougival devra s'acquitter des frais de sortie pour la partie fourrière automobile. Ainsi, une répartition équivalente des frais de sortie est proposée (50% à la charge de Versailles Grand Parc, 50% à la charge de la commune de Bougival).

La commune de Bougival étant seule adhérente au SIVOM, il lui revient de s'acquitter de l'intégralité des frais de sortie. La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc remboursera la commune de Bougival à réception du titre de recettes émis par la commune, accompagné de la délibération concordante de cette dernière. C'est l'objet de la présente délibération.

-----  
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,  
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *de prendre en charge 50% des coûts de sortie de la commune de Bougival du Syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) de Saint-Germain-en-Laye pour la section fourrière, correspondant à la compétence fourrière animale, en reversant ce montant à ladite commune sur réception du titre de recettes ; la commune de Bougival s'acquittant des 50% restants, correspondant à la fourrière automobile ;*
- 2) *de prendre en charge 50 % des cotisations acquittées au SIVOM par la commune de Bougival correspondant à la compétence fourrière animale depuis le 1er janvier 2014 à réception du titre de recettes de la commune, accompagnée d'une copie des factures payées par le comptable public ;*
- 3) *d'imputer les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le chapitre 67 : « charges exceptionnelles », nature 678 : « autres charges exceptionnelles », fonction 12 : «hygiène et salubrité publique ».*

-----  
*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 63  
Nombre de pouvoirs : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 76 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.*

Pour le Président,  
Par délégation,



Directeur général des services



# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016-10-13

**Résumé de l'acte** : Retrait de la commune de Bougival du Syndicat intercommunal à vocation multip...

**Date de décision** : 11/10/2016

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 7.1. Decisions budgetaires

**Rédacteur** : Armelle Salvador

**AR reçu le** : 17/10/2016 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20161011-2016-10-13-DE

### Pièces jointes :

2016-10-13 - SIVOM V2.pdf

### Historique :

17/10/2016 12:21:42	Reçu	Armelle Salvador
17/10/2016 12:21:44	En cours de transmission	
17/10/2016 12:23:08	Transmis en Préfecture	
17/10/2016 12:26:04	Accusé de réception reçu	